

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 07894 Numéro SIREN : 448 522 003 Nom ou dénomination : AAUPC CHAVANNES & ASSOCIES
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2023 sous le numéro de dépôt 31717

AAUPC CHAVANNES & ASSOCIES
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 72 600,00 Euros
Siège social : 12 rue Caillaux 75013 PARIS
448 522 003 RCS PARIS

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

15 JUIN 2023

Sous le N° :

31 717

---000---

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 19 MAI 2023

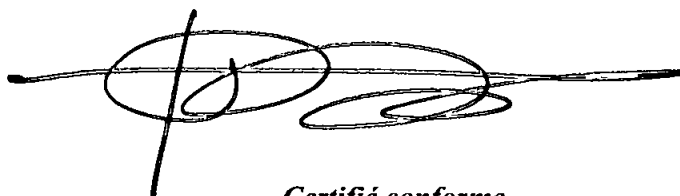
Décision d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter du bénéfice de l'exercice s'élevant à **36 590,31** Euros de la manière suivante :

La somme de**36 590,31** Euros
Au compte "Report à nouveau"

Conformément à la loi, l'associé unique indique qu'aucun dividende n'a été distribué lors des trois derniers exercices sociaux.



Certifié conforme
Patrick CHAVANNES
Gérant et associé unique

Architecture | Urbanisme | Paysage
RCS PARIS 448 522 003 00012
APE 7111Z
Ordre national : S16937
68 rue de la Folie-Méricourt
75011 Paris
Tél : 01 43 38 36 41 - aaupc.fr

AAUPC
CHAVANNES
& ASSOCIÉS

AAUPC CHAVANNES & ASSOCIES

68 RUE DE LA FOLIE MERICOURT

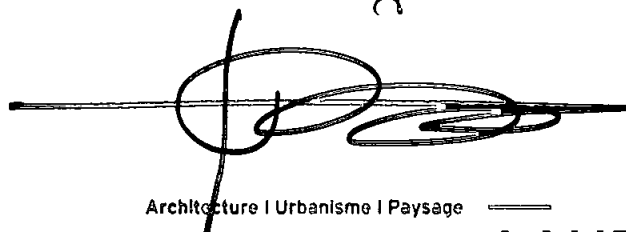
75011 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

certifié conforme



Architecture | Urbanisme | Paysage

RCS PARIS 448 522 003 00012

APE 7111Z

Ordre national : S16937

68 rue de la Folie-Méricourt

75011 Paris

Tél : 01 43 38 36 41 - aaupc.fr

SOGECOMPTA

AAUPC

CHAVANNES
& ASSOCIÉS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	35 346	35 331	15	0,00	6 362	0,76
Fonds commercial	395 035		395 035	53,20	395 035	47,38
Autres immobilisations corporelles	143 588	118 724	24 864	3,35	36 113	4,33
Autres Participations	10 000		10 000	1,35	10 000	1,20
Autres immobilisations financières	24 537		24 537	3,30	12 537	1,50
TOTAL (I)	608 505	154 054	454 451	61,20	460 047	55,18
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	150 734		150 734	20,30	119 404	14,32
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 844		2 844	0,38	2 821	0,34
. Personnel	3 029		3 029	0,41		
. Organismes sociaux					1 254	0,15
. Etat, impôts sur les bénéfices					9 900	1,19
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 198		9 198	1,24	2 463	0,30
Valeurs mobilières de placement					166	0,02
Disponibilités	96 277		96 277	12,97	182 320	21,87
Charges constatées d'avance	25 982		25 982	3,50	55 320	6,64
TOTAL (II)	288 064		288 064	38,80	373 648	44,82
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	896 569	154 054	742 515	100,00	833 695	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 72 600)	72 600	9,78	72 600	8,71
Réserve légale	7 260	0,98	7 260	0,87
Report à nouveau	172 352	23,21	353 068	42,35
Résultat de l'exercice	36 590	4,93	-180 715	-21,67
TOTAL (I)	288 803	38,90	252 212	30,25
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	262 977	35,42	300 000	35,98
. Découverts, concours bancaires	620	0,08	27 961	3,35
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	7 135	0,96	7 135	0,86
. Associés	135	0,02	7 316	0,88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 724	7,77	66 498	7,98
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	30 784	4,15	43 544	5,22
. Organismes sociaux	41 214	5,55	46 559	5,58
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	49 183	6,62	29 514	3,54
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 941	0,53	9 279	1,11
Autres dettes			43 677	5,24
TOTAL (IV)	453 713	61,10	581 483	69,75
TOTAL PASSIF (I à V)	742 515	100,00	833 695	100,00

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 742 515,20 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 36 590,31 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/05/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 395 035

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	395 035		395 035	%
Fonds réévalué			.	%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	395 035		395 035	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 608 505

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	429 881	500		430 380
Immobilisations corporelles	143 588			143 588
Immobilisations financières	22 537	12 000		34 537
TOTAL	596 005	12 500		608 505

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 154 054

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 484	6 847		35 331
Immobilisations corporelles	107 475	11 249		118 724
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	135 958	18 096		154 054

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciel - licence	35 346	35 331	15	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	395 035	0	395 035	Non amortiss.
Installations agencements dive	64 003	42 294	21 709	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	28 250	28 250	0	de 1 à 3 ans
Materiel de bureau & informa	43 905	41 552	2 353	de 2 à 5 ans
Mobilier	7 431	6 628	803	de 3 à 5 ans
TOTAL	573 968	154 054	419 914	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2.4 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 216 324

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	24 537		24 537
Actif circulant & charges d'avance	191 787	191 787	
TOTAL	216 324	191 787	24 537

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 40 576

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	40 576
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	40 576

3.5 - Charges constatées d'avance = 25 982

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet SOGECOMPTA, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AAUPC CHAVANNES & ASSOCIES,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	742 515
Chiffre d'affaires hors taxes	1 065 084
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	36 590

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SOGECOMPTA
Fait à PARIS le 09/05/2023